

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 novembre 2013  
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas  
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45  
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15  
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50  
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35  
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 55  
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h  
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h  
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien  
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40  
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole  
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45  
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

### EXCUSES :

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Agglomération -  
Partenariats 2012-2014 avec la Communauté urbaine de Bordeaux -  
Conventions - Décision - Autorisation.**

Monsieur ROSSIGNOL PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les Plans Locaux pour l'Insertion et pour l'Emploi sont plus de 200 en France, dont quinze en Région Aquitaine. La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a confirmé et renforcé la légitimité de ces démarches collectives. L'élaboration et le fonctionnement d'un PLIE sont financés principalement par les collectivités locales et le FSE (Programme Opérationnel Compétitivité Régionale et Emploi 2007-2013), auxquels s'associent d'autres partenaires.

Au niveau de la CUB, les 6 PLIE de l'agglomération couvrent 92% de notre territoire (en nombre d'habitants). Ils y accueillent et accompagnent entre 50 et 150 personnes chaque année. Ils concourent à la reprise d'emploi de leurs bénéficiaires à hauteur de 50 % à 80% de sorties positives (CDI, CDD de plus de 6 mois, formations qualifiantes ou certifiantes) et de 42% de sorties dans l'emploi durable.

Les PLIE ont tous pour objectif de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui connaissent des difficultés. Ils mobilisent pour cela un ensemble d'acteurs : institutions, organismes de formation, organismes d'aide à la création d'entreprise, structures d'insertion par l'activité économique, associations, entreprises... Par l'aide à la définition d'un projet professionnel et à la mise en place de parcours d'insertion individualisés, les PLIE permettent de construire le retour progressif à l'emploi et à l'autonomie.

Par ailleurs, ils ont acquis une expertise pour gérer des dispositifs. Ils sont aujourd'hui les partenaires reconnus par les donneurs d'ordre (bailleurs sociaux, villes et autres collectivités). Les PLIE viennent en appui des maîtres d'ouvrages pour accompagner les entreprises dans l'exécution des clauses, pour mettre en place l'ingénierie sociale nécessaire (positionnement de candidats, suivi, lien avec les structures de l'insertion par l'activité économique, conseil aux entreprises, montage d'actions de formation et de pré-qualification...), et pour contribuer à évaluer le dispositif en produisant un reporting des actions d'insertion.

Ainsi en 2012, le concours technique des PLIE au niveau des marchés publics avec clauses d'insertion de la CUB a permis de faire réaliser par les profils en insertion suivis par les 6 structures plus de 27 000 heures de travail auprès des entreprises attributaires (chiffre en constante augmentation chaque année depuis 2006).

Par délibération N°2009/0754 du 6 novembre 2009, la Communauté urbaine de Bordeaux a acté un partenariat technique avec les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), dans le cadre de la

mise en œuvre des clauses sociales dans ses marchés publics. Ce partenariat est encadré par des conventionnements pluriannuels avec chacun des 6 PLIE de notre agglomération. Ces partenariats sont axés sur l'ensemble des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion de publics en difficulté menées dans le cadre des chantiers avec clauses sociales de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Il est proposé le renouvellement pour 2013, des partenariats initiés et ainsi permettre la continuité des actions menées par les 6 PLIE conjointement avec notre établissement dans le cadre du conventionnement 2012-2014.

## **1 - Présentation des 6 PLIE de la CUB : bilans 2012 et programmes d'action 2013**

**Le PLIE de Bordeaux**, porté par la Maison de l'Emploi (créée en 2006), travaille au développement de clauses en faveur de l'emploi dans les marchés publics depuis 1998. Depuis 2006 le PLIE a développé des missions de conseil et d'accompagnement des entreprises dans la réalisation de leur engagement d'insertion, la présélection de candidats en fonction des postes proposés et le suivi en emploi ainsi que la mobilisation et la promotion des structures d'insertion par l'activité économique. Le PLIE regroupe 25 adhérents, et 23 salariés essentiellement en CDI soit 22,83 en équivalent temps plein travaillé et deux salariés en contrats aidés.

En 2012, 94 098 heures de travail ont été réalisées sur 53 marchés clausés réalisés sur le territoire de la CUB. Le nombre d'heures est en progression constante chaque année, il a progressé de 63 % par rapport à 2011.

Les heures de travail réalisées ont été effectuées via 549 contrats, dont 60 de plus de 6 mois (classiques et insertion). 383 personnes ont pu bénéficier d'un contrat de travail (201 personnes en 2011) 45,5 % du public réside en quartier prioritaire (CUCS/ZUS) et 72 % sont bordelais. La part d'activité du public féminin est en constante progression puisqu'elle a augmenté de 119 % par rapport à 2011 (activités d'entretien et de restauration au sein des Ecoles de la ville).

Sur 127 bénéficiaires du dispositif de la clause, 71 personnes sont sorties vers un emploi durable et un emploi de transition soit 55,9 %. 48 % sont des sorties dites positives soit 61 personnes concernées. La part des CDI représente 39 % de l'ensemble des sorties.

Le Programme des actions du PLIE de Bordeaux, a fait l'objet d'une inscription aux contrats de co-développement pour la période 2012-2014, Fiche n°0079 pour ses actions en faveur de l'accompagnement des bénéficiaires, de la formation et du placement en emploi.

**Pour l'année 2013, le PLIE de Bordeaux poursuivra la gestion de la clause d'insertion sur l'opération de l'hôtel de la CUB, des opérations liées au Tram et des opérations d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire de la CUB**, le PLIE transmettra les propositions d'emploi à l'ensemble des PLIE et services emploi, à destination des publics en insertion, et assurera son rôle de coordinateur auprès des entreprises et des SIAE.

**Le PLIE de Bordeaux prévoit d'accueillir environ 26 personnes bénéficiaires du dispositif et la réalisation de 100 000 heures d'insertion à l'occasion des différentes commandes publiques.**

**Le PLIE Portes du Sud** a débuté son activité en juin 2007. Il intervient sur les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon. La structure regroupe 4 salariés en ETP (3 pour l'accompagnement des participants, 1 pour les relations avec les entreprises et 0,6 pour la clause sociale).

Depuis 2008 le PLIE s'est engagé dans une démarche de promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics ; a mis en œuvre le suivi des clauses sociales des marchés publics de la CUB sur le territoire du PLIE Portes du Sud, a signé des conventions avec Domofrance et Aquitanis. Par sa capacité à accompagner, professionnaliser et assurer le suivi des publics en entreprise, le PLIE est aujourd'hui identifié comme partenaire essentiel pour la mise en œuvre de la clause sociale.

En 2012, le PLIE Portes du Sud a poursuivi ses actions en faveur de la clause sociale dans les marchés publics et a participé aux recrutements des candidats sur les opérations d'intérêts communautaires (programme de construction de logements, rénovations, chantiers d'espaces verts et nettoyage de locaux) et sur le territoire du PLIE (ingénierie de projet, études des besoins des entreprises en salariés sur les postes de la clause, sélection des candidats, contrats d'embauche, de formations, suivi des salariés sur les chantiers...). Ainsi, une assistance technique a pu être apportée aux entreprises attributaires, les offres d'emploi ont été diffusées aux référents et aux partenaires du PLIE (Services Emploi des 3 communes, Mission Locale...), le PLIE a travaillé sur les chantiers d'envergure communautaire (TNS Sofres) sur les marchés à bons de commande (Aximum pour l'entretien du réseau de signalisation des feux tricolores et Genier Deforge pour des travaux de démolition), un suivi en emploi du candidat est assuré et le PLIE veille à la bonne exécution des engagements des entreprises, les états d'avancement de la clause sont régulièrement transmis ainsi que le bilan annuel. Des actions de communication ont été organisées (rencontre sur la thématique « Clause sociale d'insertion » en septembre 2012, Forum de l'emploi à Villenave d'Ornon en octobre 2012), le PLIE était co-organisateur du Forum de l'emploi 2013. Trois marchés publics, Article 14, ont permis de réaliser 1 660 heures, sur les communes de Talence et Villenave d'Ornon.

**Le bilan quantitatif et qualitatif des clauses sociales en 2012 indique que le quota d'heures réalisé de 23 319,23 heures au total, a doublé par rapport à 2011. 72 personnes ont pu ainsi bénéficier d'un parcours d'insertion professionnelle.**

**En 2013, le PLIE Portes du Sud poursuivra ses actions en faveur des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics de la CUB. Les perspectives 2013 permettent d'ores et déjà d'annoncer un doublement du quota d'heures et de nouveaux donneurs d'ordre.**

**Le PLIE des Sources** existe depuis 2004. Il regroupe 4 salariés soit 4 ETP pour la gestion de ses missions sur le territoire sud-ouest de l'agglomération (avec la commune de Pessac sur la CUB), dont une personne qui gère à plein temps l'application des clauses sociales dans les marchés sur lesquels le PLIE des Sources est sollicité.

La structure accompagne environ 800 participants par an, dont 50 à 60% sont orientés vers un emploi durable, au sein de son territoire, qui couvre la commune de Pessac, et la Communauté de communes de Cestas-Canéjan. Elle œuvre ainsi pour l'emploi durable sur ce territoire avec des collectivités porteuses de clauses sociales dans leur commande publique, (Conseil Régional Aquitaine, le Conseil Général de Gironde, l'Université de Bordeaux, ou encore des bailleurs sociaux tels qu'Aquitanis ou Domofrance).

Le PLIE des Sources a développé une activité autour de l'accompagnement renforcé des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, jusqu'à l'emploi durable ; une ingénierie technique et financière dans la mise en œuvre d'actions structurantes. Depuis 2007, le PLIE est chargé du suivi sur son territoire d'intervention, des clauses sociales dans les marchés publics : une montée en charge a été constatée, en 2007 (312 heures d'insertion), 2009 (plus de 20 000 heures d'insertion) et 2012 (environ 100 000 heures d'insertion).

En 2012, le PLIE des Sources est venu en appui aux entreprises intervenant sur des chantiers majeurs, comme ceux de la phase 3 du tramway (prolongement de la ligne B sur la commune de Pessac), a facilité aux côtés des financeurs publics et privés la formation professionnelle (à travers l'orientation des publics en insertion sur les chantiers des parcours sécurisants, de type contrats de professionnalisation), le montage d'actions de formation préalables à l'embauche, a conseillé les entreprises sur les modalités de mise en œuvre des clauses sociales (les entreprises attributaires des marchés communautaires sur Pessac, en 2012, ont réalisé à 104% leurs engagements dans les clauses d'insertion), a mobilisé les outils et les services nécessaires pour faciliter l'embauche et l'insertion, a participé au comité de suivi des clauses d'insertion mis en place par la Communauté urbaine (3 fois par an) et a réalisé un reporting régulier à la CUB sur les heures d'insertion en cours, réalisées et prévues. Ainsi en 2012, le PLIE des Sources, à travers des chantiers communautaires sur Pessac comme ceux du Bourgailh, de la Place de la Vème République, ou de la voirie et des réseaux divers de la phase 3 du tramway, a permis à une dizaine de candidats de se positionner en insertion, avec la réalisation de 2 807 heures d'insertion, avec au final 7 sorties positives.

**En 2013, les perspectives du PLIE tablent sur un nombre de 108 475 heures d'insertion prévues en global (toutes maîtrises d'ouvrage confondues), avec 7 200 heures prévues sur les chantiers sous maîtrise d'ouvrage de la CUB (travaux de voirie divers, pose de rails et chantiers divers pour le tramway ligne B).**

**Le PLIE des Graves**, porté par l'association ADELE, couvre un territoire comprenant 14 communes, dont la commune de Bègles sur la CUB. Elle regroupe 9 salariés soit 8,28 en ETP et 1 personne mise à disposition à temps complet par la ville de Bègles.

La structure accompagne vers l'emploi durable en moyenne 600 participants par an, habitants de Bègles ou de la Communauté de Communes de Montesquieu et demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires définis par le contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Bègles.

Il propose un accompagnement renforcé vers l'emploi réalisé par cinq référents détachés par le CCAS, le centre social et culturel, Pôle emploi, la Communauté de Communes de Montesquieu et la Mission locale des Graves.

Le PLIE développe de nombreuses actions de partenariat avec le tissu économique local, il soutient des actions d'insertion par l'activité économique notamment deux chantiers d'insertion, et également des actions de formation et de développement de la mobilité pour ses participants. Le PLIE des Graves assure l'ingénierie, l'interface et la coordination de l'ensemble des acteurs de la clause d'insertion, depuis fin 2003. Il a été désigné en janvier 2006, structure opérationnelle du plan local d'application de la charte nationale d'insertion de l'ANRU, pour les chantiers de l'ORU (opération de renouvellement urbain) du quartier Nord Est de Bègles Yves Farges/Terres Neuves. Depuis avril 2005, des partenariats se sont également mis en place entre le PLIE des Graves et la CUB, le Conseil général de la Gironde, le Conseil Régional Aquitaine mais aussi des bailleurs sociaux comme la SAEMCIB, Domofrance, Aquitanis et Logevie, pour l'accompagnement et la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés de chantiers de la ville de Bègles.

En 2012, le PLIE des Graves a pu accompagner 655 participants dont 253 nouveaux. Le taux de sortie positive est de 46,3 % dont 43 % en emploi durable et 3 % en formation (93% de sorties positives sur le territoire de Bègles via les marchés de la CUB). Les publics sont habitants du territoire du PLIE ou de la Communauté de communes de Montesquieu et résidant des quartiers prioritaires définis par le contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Bègles. Les demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sont notamment les personnes de 50 ans et plus demandeurs d'emploi de longue durée, femmes et travailleurs handicapés, les jeunes de 16-25 ans prioritairement orientés par la mission locale des Graves, et les bénéficiaires de minima sociaux.

Le nombre d'heures réalisées est de 73 221 h pour tous les chantiers dont 4 169 heures pour les chantiers de la CUB. 214 participants ont pu bénéficier de la clause d'insertion pour 291 contrats. 13 % des participants ont travaillé sur les chantiers de la CUB. 24 % sont des contrats pour des missions en intérim, 41 % des embauches directes, 22 % en contrats de professionnalisation et 12 % des heures dans le cadre d'une sous-traitance (ACI). **Le nombre d'heures prévues en 2012 s'élevait à 30 000 Heures, finalement, 70 388 heures ont été réalisées (chantiers de la Ville de Bègles, du Lycée, et l'opération d'extension du réseau du tramway).**

Pour la période 2013-2014, 20 000 heures d'insertion sont prévues sur les chantiers d'extension du réseau du tramway réalisés par la CUB sur le territoire des Graves. Le PLIE prévoit également 16 500 heures dans le cadre du marché de travaux de voirie pour une exécution étalée sur 2013-2017.

**Le PLIE des Hauts-de-Garonne** a été créé en mars 2003, porté par l'engagement des élus des communes signataires d'un Protocole d'accord : Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Cenon, Floirac, Lormont, Sainte-Eulalie, auxquelles se sont associés l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde. Cette création s'inscrivait dans la volonté d'agir pour l'emploi en permettant aux personnes rencontrant le plus de difficultés de s'insérer durablement dans l'emploi. Outil de construction d'une politique territoriale en matière d'insertion et d'emploi, le PLIE des Hauts de Garonne a pour adhérents les six communes signataires, qui ont en commun des problèmes sociaux et économiques liés, pour une part importante, à la présence d'habitats sociaux sur une partie de leur territoire. Pour accomplir ses missions, le PLIE des Hauts de Garonne regroupe 14

bénévoles et 5 salariés en ETP. Le PLIE a permis à 1 490 personnes d'accéder à un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) ou à une formation qualifiante, sur la période 2007-2012.

En 2012, une nouvelle démarche de sensibilisation a été réalisée pour la promotion et la présentation de la clause de l'insertion et de l'emploi, vers les Directions Territoriales de la CUB chargées des opérations sur la rive droite. **La clause d'insertion mise en œuvre dans les marchés publics de la CUB a généré 6 916 heures, à travers laquelle 10 salariés ont pu bénéficier de ces heures réservées, 11 contrats de travail ont été signés (3 022,5 heures pour les ETTI, 2 132 heures pour la GEIQ, 240 heures en embauches directes).**

Fin 2012 le PLIE a engagé des actions pour un renforcement des liens avec la prévention spécialisée, par la mise en place d'une instance de suivi des jeunes accompagnés par les éducateurs de l' Association Jeunesse Hauts de Garonne (A.J.H.A.G) Intervention éducative auprès des jeunes en milieu naturel appelée « travail de rue ». Différents supports sont mis en place pour aider les jeunes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le PLIE travaille avec les différents donneurs d'ordre à la diversification des marchés (entretien de locaux, nettoyage des vêtements de travail...) pour cibler un public féminin.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la commune de Carbon-Blanc a intégré le PLIE, un travail avec les partenaires de l'emploi sur la commune est effectué pour les prochains recrutements. Une convention est en cours de négociation avec les services de l'Etat pour la gestion de 10 000 heures d'insertion en partenariat avec la SNCF. Le volume horaire programmé avec les collectivités locales pour 2013 est de 9 400 heures d'insertion.

**Le PLIE ADSI Technowest** a acquis depuis 2001 des savoirs-faires dans l'accompagnement des publics en difficulté pour les mener à l'emploi durable et dispose d'un réseau de partenaires économiques privés et de structures d'insertion par l'activité économique.

Le PLIE accueille en moyenne 1 300 participants par an. Il regroupe 11 salariés soit 9 en ETP. Depuis 2009, le PLIE poursuit l'engagement pris auprès de bailleurs sociaux et de collectivités pour la mise en œuvre des clauses sociales et participe à ce titre aux comités de suivi de la CUB. Son territoire d'intervention couvre les villes de Mérignac, St Médard en Jalles, Le Haillan, Le Taillan Médoc, Blanquefort, Le Bouscat, Bruges, St Jean d'Ilac.

Le PLIE bénéficie de l'expérience de la gestion des clauses sociales sur les chantiers depuis 2003. Il travaille à l'aide de cellules partenariales de repérage du public pour permettre une meilleure fluidité des candidatures au fur et à mesure de l'enregistrement des demandes des entreprises en fonction des démarrages des chantiers. Cette gestion prévisionnelle de candidats permettant par ailleurs de gérer les « défaillances » des personnels retenus.

**En 2012, 57 personnes ont pu bénéficier de la mise en emploi via les clauses sociales avec 16 800 heures effectuées et 24 marchés clausés ont été suivis.** Deux actions de formations ont été organisées (sécurité au travail, modalités et mises en œuvres des clauses insertions pour les donneurs d'ordre).

**En 2013, le PLIE prévoit d'accueillir environ 100 personnes et un prévisionnel d'heures d'insertion déterminé à environ 34 000 heures (50 % pour la CUB ).**

## **2 - Budgets pour l'année 2013**

Les partenariats entre la Communauté urbaine et chaque PLIE sont encadrés par des conventions financières pluriannuelles pour la période 2012-2014, qui fixent les montants et les conditions de règlement de la subvention communautaire (articles 5 et 6) annuellement.

L'aide de la CUB s'inscrit dans le cadre réglementaire européen relatif aux services d'intérêt économique général, en reconnaissant aux PLIE une mission d'intérêt général et des obligations de service public (accès universel, continuité, qualité, accessibilité tarifaire, protection des utilisateurs). Les communes adhérentes au PLIE ont délibéré afin de reconnaître ce statut spécifique.

Conformément à ce cadre juridique, les subventions de la Communauté urbaine octroyées aux PLIE de l'agglomération constituent une compensation pour le service rendu sur notre territoire, en matière de gestion et d'organisation des parcours individualisés des bénéficiaires,

d'accompagnement des employeurs locaux, de mobilisation des structures de l'insertion par l'activité économique (cf activités définies dans l'article 2 des conventions).

Il est proposé en 2013 que la Communauté urbaine participe au budget prévisionnel de l'action clause sociale, pour les 6 PLIE, qui se déclinera de la manière suivante :

**- PLIE de Bordeaux :**

Le montant sollicité par le PLIE de Bordeaux, porté par la Maison de l'Emploi de Bordeaux, auprès de la CUB, pour l'action Clause sociale en 2013, est de 20 000 € pour un budget prévisionnel de 93 556 € T.T.C détaillé comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Charges	6 500	<b>Subventions :</b>	
Autres services extérieurs	1 000	CUB	20 000
Charges de personnel	86 056	Commune(s)	40 917
		FSE	32 639
<b>TOTAL</b>	<b>93 556</b>	<b>TOTAL</b>	<b>93 556</b>

**- PLIE des Graves :**

Le montant sollicité par le PLIE des Graves, auprès de la CUB, pour l'action Clause sociale en 2013, est de 10 800 € pour un budget prévisionnel de 51 308,57 € T.T.C détaillé comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Services extérieurs	3 744,00	<b>Subventions d'exploitation</b>	
Autres services extérieurs	9 446,76	Etat CUCS	10 000,00
Charges de personnel	38 117,81	CUB	10 800,00
		Fonds européens Axe 4	26 108,57
		SAEMCIB	3 400,00
		DOMOFRANCE	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>51 308,57</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 308,57</b>

**- PLIE des Hauts-de-Garonne :**

Le montant sollicité par le PLIE Hauts-de-Garonne auprès de la CUB pour l'action Clause sociale en 2013, est de 11 000 € pour un budget prévisionnel de 47 287,84 € T.T.C. réparti comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Achats	200,00	<b>Subventions :</b>	
Services Extérieurs	3 220,11	Etat (CUCS)	17 300,00
Autres services extérieurs	3 933,26	CUB	11 000,00
Charges de personnel	39 934,47	Communes	6 043,94
		Bailleurs sociaux	12 943,90
<b>Total</b>	<b>47 287,84</b>	<b>Total</b>	<b>47 287,84</b>

**- PLIE Portes du Sud :**

Le montant sollicité par le PLIE Portes du Sud auprès de la CUB pour l'action Clause sociale en 2013, est de 4 700 € pour un budget prévisionnel de 24 261 € T.T.C. réparti comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
<b>Achats</b>		<b>Subventions d'exploitation</b>	
Fournitures/petit équipement	48	Région	4 949
Fournitures administratives	258	CUB	4 700
<b>Services extérieurs</b>		Communes	1 481
Locations mobilières	794	Fonds européens	12 131
Entretien et réparation	162	Autres fonds privés	1 000
Assurances	127		
<b>Autres services</b>			
Honoraires	100		
Publicité	52		
Déplacements	1 040		
Frais postaux et communication	530		
<b>Impôts et taxes</b>			
Impôt et taxes sur rémunérations	655		
Formation professionnelle	472		
<b>Charges de personnel</b>			
Rémunérations	14 250		
Charges sociales	5 773		
<b>TOTAL</b>	<b>24 261</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 261</b>

**- PLIE des Sources :**

Le montant sollicité par le PLIE des Sources, auprès de la CUB, pour l'action Clause sociale en 2013, est de 9 400 € pour un budget prévisionnel de 27 565,12 € T.T.C. réparti comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Fournitures	968,73	Communauté de communes	164,12
Services extérieurs	615,65	CUB	9 400,00
Autres services	2 896,02	Conseil Régional	7 501,00
Charges de personnel	23 084,73	CUCS	8 000,00
		Domofrance	2 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>27 565,12</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 565,12</b>

**- PLIE ADSI Technowest :**

Le montant sollicité par le PLIE ADSI Technowest, auprès de la CUB, pour l'action Clause sociale en 2013, est de 12 100 € pour un budget prévisionnel de 64 702 € T.T.C. réparti comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Entretien	600	Conseil Régional	3 487
Autres services extérieurs	2 336	CUB	12 100
Charges de personnel	50 982	Commune	11 500
Frais généraux	10 784	FSE	32 275
		CNASEA	5 340
<b>TOTAL</b>	<b>64 702</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 702</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la demande de reconduction du partenariat technique initié avec les 6 PLIE de l'agglomération, selon les axes présentés dans ce rapport, et les demandes de subvention pour l'année 2013 d'un montant total de 68 000 €.

### **DECIDE**

**Article 1** : L'attribution d'une subvention de 20 000 € au bénéfice de la Maison de l'Emploi de Bordeaux, établissement public administratif portant l'association du PLIE de Bordeaux, sur la base d'un budget prévisionnel de 93 556 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 10 800 € au bénéfice de l'Association pour le Développement Local et d'Emploi, portant le PLIE des Graves, sur la base d'un budget prévisionnel de 51 308,57 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 11 000 € au bénéfice de l'association PLIE des Hauts-de-Garonne, sur la base d'un budget prévisionnel de 47 287,84 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 4 700 € au bénéfice de l'association PLIE Portes du Sud, sur la base d'un budget prévisionnel de 24 261 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 9 400 € au bénéfice de l'association PLIE des Sources, sur la base d'un budget prévisionnel de 27 565,12 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 12 100 € au bénéfice de l'association PLIE ADSI Technowest, sur la base d'un budget prévisionnel de 64 702 € TTC.

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisée à signer les conventions financières 2013 ci-annexées, destinées notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

**Article 3** : La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. CLÉMENT ROSSIGNOL PUECH

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 DÉCEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2013